

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 137

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et de l'aquaculture »

les mots :

« , de l'aquaculture marine et des activités halioalimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à ne pas exclure les activités halioalimentaires du 2° de l'article L. 911-2 du code rural et de la pêche maritime.